



**THOMAS
& PIRON**

RENOVATION

RUE DE LA BRIQUETERIE, 28 - B-5564 WANLIN
T. +32 (0)82 21 00 00 - F. +32 (0)82 21 00 10
WWW.THOMAS-PIRON.EU



**THOMAS
& PIRON**

RENOVATION

THOMAS & PIRON
c'est aussi
LA RÉNOVATION

RÉNOVATIONS
EXTENSIONS
TRANSFORMATIONS

VOTRE RÉNOVATION «CLÉ SUR PORTE» EN 6 ÉTAPES



1

Faire appel à notre département rénovation

Lorsque votre chantier nécessite une coordination de plusieurs corps de métier clé sur porte pour un budget minimum de 50 000 €, vous pouvez faire appel au département rénovation.

2

Etablir des plans

Deux possibilités :

- Vous avez déjà des plans : Thomas & Piron réalise un devis gratuit.
- Vous n'avez pas de plan : Thomas & Piron propose une MISSION D'ÉTUDE.

3

La Mission D'Etude

- Nous définissons le coût de la mission d'étude.
- Nous effectuons le relevé de la situation existante.
- Nous organisons une réunion avec l'architecte, le technico-commercial afin de définir le programme et étudions celui-ci en profondeur.
- Nous effectuons un avant-projet conforme à votre demande.
- Nous adaptons votre projet en fonction de vos souhaits.
- Nous préparons le dossier : rapport photos, définition des matériaux...

4

Le devis

- Nous établissons un devis sur base du projet définitif que vous avez validé.

5

Votre Décision

Le devis proposé vous convient :
Dans ce cas, la mission d'étude est gratuite. Si le projet ne nécessite pas de projet d'urbanisme, Thomas & Piron demande 3 % complémentaires pour l'établissement du dossier d'exécution. Si le projet nécessite un projet d'urbanisme, vous contractez avec un architecte.

Le devis proposé ne vous convient pas :
Vous payez la mission d'étude à Thomas & Piron Rénovation pour le prix convenu et vous restez propriétaire des plans.

6

Préparation du chantier

- Thomas & Piron suit l'évolution du dossier lors de la phase «permis» avec l'architecte.
- Vous effectuez tous les choix de matériaux au show-room Thomas & Piron.
- Après obtention du permis d'urbanisme : réalisation d'une réunion de démarrage (clients - architecte - équipe Thomas & Piron Rénovation) : un procès verbal avant démarrage est réalisé afin d'obtenir une situation définitive du chantier et aboutir à un devis RÉCAPITULATIF final.
- Thomas & Piron réalise un plan de paiement sur base du devis «récap», les factures sont envoyées en fonction de l'avancement du chantier, facture d'acompte de 10 %.